SWISS PRIME
FONDATION DE PLACEMENT

Groupe de placements «SPF Immobilier Suisse»

Formulaire de souscription ferme à la 15e émission

Informations concernant l'investisseur ☐ investisseur existant ☐ nouvel investisseur

Nom de l'institution de prévoyance (Numéro IDE inclus)	
Interlocuteur	
Adresse	
Tél. / mobile	
E-mail	
Banque dépositaire et numéro de compte	
Personne de contact auprès de la banque dépositaire **Tél.** **E-mail**	

Participation ferme à la souscription

SPF Immobilier Suisse Prix d'émission indicatif[1] : CHF 1'514.92	**Nombre de droits découlant des droits de souscription[2]**	**Nombre de droits hors droits de souscription[3]**
Numéro de valeur : 26 362 735 ISIN : CH0 263 627 355		

[1] Le prix d'émission indicatif contient une commission d'émission de 0.80%, qui est portée au crédit de la fortune du groupe de placements. Elle sert, entre autres, à couvrir les coûts d'émissions et les frais annexes, tels que frais de conseil, taxes, etc. liés à l'émission de droits de participation.

[2] 30 droits existants (30 droits de souscription) autorisent à souscrire **1 droit nouveau**. Les droits de souscription ne sont ni transférables, ni négociables et ne sont par conséquent pas enregistrés dans le dépôt. Les droits de souscription non exercés reviennent, sans indemnité aucune, à Swiss Prime Fondation de placement.

[3] Le Conseil de Swiss Prime Fondation de placement décide de l'utilisation des droits de souscription qui n'ont pas été exercés. Il peut en particulier les attribuer à des investisseurs existants ou à de nouveaux investisseurs.

SWISS PRIME
FONDATION DE PLACEMENT

Procédure de paiement

Date de libération (valeur)	Mardi, 1 décembre 2026
Banque dépositaire du groupe de placements	Zürcher Kantonalbank (Banque cantonale zurichoise)
Personne de contact auprès de la banque dépositaire	Peggy Neuber Tél. +41 44 292 49 05 peggy.neuber@zkb.ch
IBAN	CH55 0070 0114 8039 7186 0
Titulaire du compte	SPA Immobilien Schweiz, 4600 Olten

Informations

Les nouveaux investisseurs doivent remettre, avant la fin de la période de souscription, une déclaration d'adhésion dûment remplie à la Fondation de placement. Le formulaire de souscription ferme et la déclaration d'adhésion peuvent être téléchargés sur le site www.swiss-prime-anlagestiftung.ch.

Nous vous prions de renvoyer, d'ici au **vendredi, le 13 novembre 2026 à 17h00** (clôture des souscriptions) au plus tard le formulaire de souscription dûment signé à l'adresse suivante :

Par la Poste :
Swiss Prime Anlagestiftung
Ramona Casanova
Prime Tower / Hardstrasse 201
8005 Zürich

ou par e-mail :
ramona.casanova@sps.swiss

Lieu et date _____

Cachet et signatures valables _____ _____

Nom en lettres majuscules : _____ _____

L'institution de prévoyance susmentionnée a pris connaissance des statuts, du règlement de la fondation, du règlement en matière de frais et commissions, du prospectus et des directives de placement ainsi que de la description du produit (disponibles auprès de Swiss Prime Fondation de placement sur son site http://www.swiss-prime-anlagestiftung.ch).

La contrevaleur des droits de participation attribués (majorée de la commission d'émission) doit être versée, à la date de valeur prescrite sur le compte auprès de la Banque cantonale zurichoise (ZKB).

Les investisseurs autorisent leur banque de dépôt à fournir à Swiss Prime Fondation de placement tout renseignement en particulier sur le nombre de droits en dépôt en lien avec le contrôle du cercle des investisseurs et avec l'assemblée des investisseurs.

L'institution de prévoyance susmentionnée satisfait aux dispositions statutaires de Swiss Prime Fondation de placement. Celle-là est exonérée de l'impôt fédéral direct et remplit, dans le canton où elle a son siège, les conditions pour bénéficier des avantages fiscaux cantonaux consentis aux institutions de prévoyance.